

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE TENUE,
LUNDI, LE 29 SEPTEMBRE 2025, À 9 H, PAR VISIOCONFÉRENCE**

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Pierre Bertrand	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Michel Chouinard	Lac Saguay
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc
Mme Francine Létourneau	Nominingue
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Benoit Thibeault, substitut	La Macaza

M. Patrice Lanctôt, superviseur et Mme Marlène Perrier, directrice générale et secrétaire-trésorière sont également présents.

ABSENCES :

M. Gaëtan Castilloux	Labelle, La Conception
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
Vacant	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - 3.1. **Octroi des appels d'offres**
 - 3.1.1. Fourniture des ventilateurs et ingénierie pour la ventilation
 - 3.1.2. Fournitures des conduites et installation du système de ventilation
 - 3.1.3. Fourniture, galvanisation et installation de la structure
 - 3.2. **Demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028**
 4. **DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**
 5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :

R.4349
25.09.29

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. RESSOURCES FINANCIÈRES

3.1. Octroi des appels d'offres

3.1.1. Fourniture des ventilateurs et ingénierie pour la ventilation

Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :

R.4350
25.09.29

D'accepter l'offre de services de la firme Espace JPL pour la fourniture de 2 ventilateurs, incluant l'ingénierie pour le système de ventilation au site de compostage, pour la somme de 92 900 \$, taxes non incluses, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement no 59-1.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.1.2. Fournitures des conduites et installation du système de ventilation

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

R.4351
25.09.29

D'accepter l'offre de services de la firme Plomberie Martine pour la fourniture des conduites de ventilation et l'installation du système de ventilation au site de compostage, pour la somme de 92 700 \$, taxes non incluses, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement no 59-1.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.1.3. Fourniture, galvanisation et installation de la structure

Sur une proposition de M. Pierre Bertrand, il est résolu :

R.4352
25.09.29

D'accepter l'offre de services de la firme Atelier Pli-Soude 2015 Inc. pour la fourniture, la galvanisation, la livraison et l'installation de la structure et de la plate-forme au site de compostage, pour la somme de 88 750 \$, taxes non incluses, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement no 59-1.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2. Demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028

Considérant que le Complexe environnemental de la Rouge souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « Construction de garage »;

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu que:

R.4353
25.09.29

- le conseil d'administration autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- le Complexe a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;
- le Complexe s'engage, s'il obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- le Complexe confirme, que s'il obtient une aide financière pour le projet, qu'il assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;
- le conseil d'administration autorise la direction générale à signer, pour et au nom du Complexe, la demande d'aide financière volet 1 du PRACIM 2025-2028.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :

R.4354

25.09.29

Que la séance du 19 novembre 2025 soit reportée au 10 décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4355

25.09.29

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Francine Létourneau propose la levée de la séance à 9 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué

Président

Marlène Perrier

Directrice générale et secrétaire-trésorière
